

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

Compte rendu de séance

Séance du 3 Juin 2020

L' an 2020, le 3 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de THÉBAULT Louis, Maire

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : ALO Emilie, CHAPELAIN Marie-Claude, HERRY-VRIGNAT Marie-Christine, HIVERT Sylvie, LENFANT Laëtitia, PAUTREL Chantal, RONSOUX Nathalie, TRÉCAN Maryline, MM : BEC Arnaud, BIGUÉ Yann, BORDIER Jean-Yves, BRUNE Didier, CAYRE Damien, GUILLOUX Sylvain, LELOUP Jean-Pierre, RONDIN Bruno, ROUSSEL Axel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PIGEON Sylvie à M. THÉBAULT Louis

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18

Date de la convocation :

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Rennes

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : M. ROUSSEL Axel

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- 2020-03/06-01 Maire : délégations d'attributions
- 2020-03/06-02 Composition des commissions : désignation des membres et fixation du nombre de membres extérieurs
- 2020-03/06-03 Conseil d'administration du CCAS : fixation du nombre de membres et désignation des délégués
- 2020-03/06-04 Correspondant Défense : désignation du correspondant
- 2020-03/06-05 Comité de jumelage - Association ODE : désignation des délégués
- 2020-03/06-06 Comité des Oeuvres Sociales Breizh : désignation des délégués
- 2020-03/06-07 Collège électoral du Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine : désignation
- 2020-03/06-08 des délégués Conseil d'établissement de l'école publique : désignation des délégués
- 2020-03/06-09 Conseil d'administration du collège public François Brune : désignation des délégués

- 2020-03/06-10 Syndicat Mixte du Couesnon Aval : désignation des délégués
- 2020-03/06-11 Association Solidarité Entraide : désignation d'un délégué
- 2020-03/06-12 Sécurité routière : désignation d'un élu référent
- 2020-03/06-13 Commission d'établissement, de contrôle et de révision du Répertoire Electoral Unique
- 2020-03/06-14 Rénovation de l'Ecole Publique 3ème tranche: demande de subvention Contrat de ruralité -DSILL (Dotation soutien investissement local)
- 2020-03/06-15 Pôle Médico-Social - acquisition bâtiment et travaux: demande de subventions DSILL et FNADT

2020-03/06-01 - Maire : délégations d'attributions

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire expliquant que le conseil municipal peut déléguer ses compétences au Maire ;

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales énumérant limitativement les compétences suivantes:

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- fixer, dans les limites déterminés par le conseil municipal les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générales, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 euros ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée en raison de leur montant dans la limite de 10 000 euros HT ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- passer les contrats d'assurance pour véhicules et bâtiments communaux ;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 euros ;
- décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux;
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de déléguer au Maire les compétences suivantes :

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- fixer, dans les limites déterminés par le conseil municipal les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générales, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 euros ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée en raison de leur montant dans la limite de 10 000 euros HT ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- passer les contrats d'assurance pour véhicules et bâtiments communaux ;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 euros ;
- décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux;
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000€.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2020-03/06-02 - Composition des commissions : désignation des membres et fixation du nombre de membres extérieurs

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de fixer le nombre des commissions municipales à 10, avec 6 membres élus et 3 membres extérieurs (nommés ultérieurement) par commission pour les 9 premières, 4 membres titulaires et 3 suppléants pour la 10ème ;

1ère COMMISSION : FINANCES

Budget – Fiscalité – Personnel – Tarifs – Subventions – Mise à jour de la liste des redevables ordures ménagères

Considérant la proposition de composition suivante de cette commission :

Responsable : Monsieur BRUNE Didier

Membres : Monsieur BIGUE Yann, Madame PAUTREL Chantal, Monsieur BORDIER Jean-Yves, Monsieur RONDIN Bruno, Monsieur LELOUP Jean-Pierre

Il est alors procédé au vote :

Votants : 18 +1 procuration

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Les membres susvisés sont retenus pour faire partie de cette commission.

2ème COMMISSION : AMENAGEMENT URBAIN ET TRAVAUX

Entretien des bâtiments communaux – Sécurité des établissements recevant du public (ERP) – Aménagement urbain - Signalétique - Développement de l'urbanisation – Lotissements – Plan local d'urbanisme – Développement économique – Zones d'activités

Considérant la proposition de composition suivante de cette commission :

Responsable : Monsieur BRUNE Didier

Membres : Madame LENFANT Laëtitia, Madame PAUTREL Chantal, Madame CHAPELAIN Marie-Claude, Monsieur BORDIER Jean-Yves, Monsieur LELOUP Jean-Pierre

Il est alors procédé au vote :

Votants : 18 + 1 procuration

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Les membres susvisés sont retenus pour faire partie de cette commission.

3ème COMMISSION : AFFAIRES RURALES ET VOIRIE

Voie – Chemins ruraux – Aménagement campagne – Sécurité – Signalisation – Hydraulique

Considérant la proposition de composition suivante de cette commission :

Responsable : Monsieur CAYRE Damien

Membres : Monsieur GUILLOUX Sylvain, Monsieur RONDIN Bruno, Madame CHAPELAIN Marie-Claude, Monsieur BRUNE Didier, Monsieur LELOUP Jean-Pierre

Il est alors procédé au vote :

Votants : 18+ 1 procuration

Pour : 19

Contre :

Abstention :

Les membres susvisés sont retenus pour faire partie de cette commission.

4ème COMMISSION : JEUNESSE, EDUCATION, CULTURE

Restaurant municipal – Garderie – Rythmes scolaires - Conseil municipal des jeunes – Gestion médiathèque – Planning salles communales (sauf salle des sports) – Jumelage – Suivi des associations culturelles – Gestion du cimetière

Considérant la proposition de composition suivante de cette commission :

Responsable : Madame PIGEON Sylvie

Membres : Madame TRECAN Marilyne, Monsieur BEC Arnaud, Madame ALO Emilie, Madame RONSOUX Nathalie, Monsieur ROUSSEL Axel

Il est alors procédé au vote :
Votants : 18+1 procuration
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres susvisés sont retenus pour faire partie de cette commission.

5ème COMMISSION : COMMUNICATION ET ANIMATIONS

Organisation des manifestations – Communication - Nouvelles technologies - Bulletin - Site Internet – Fleurissement communal

Considérant la proposition de composition suivante de cette commission :

Responsable : Madame HERRY-VRIGNAT Marie-Christine

Membres : Monsieur ROUSSEL Axel, Monsieur BIGUE Yann, Madame TRECAN Marilyne, Madame LENFANT Laëtitia, Madame CHAPELAIN Marie-Claude

Il est alors procédé au vote :
Votants : 18+1 procuration
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres susvisés sont retenus pour faire partie de cette commission.

6ème COMMISSION : LOISIRS ET SPORTS

Relations avec les associations sportives - Salle des sports – Stade – Terrain de Tennis – Terrain de Boules - Skate parc - Terrain bicross – Planning salle des sports

Considérant la proposition de composition suivante de cette commission :

Responsable : Madame HERRY-VRIGNAT Marie-Christine

Membres : Monsieur ROUSSEL Axel, Monsieur LELOUP Jean-Pierre, Madame LENFANT Laëtitia, Monsieur CAYRE Damien , Monsieur BIGUE Yann

Il est alors procédé au vote :
Votants:18+ 1 procuration
Pour :
Contre :
Abstention :

Les membres susvisés sont retenus pour faire partie de cette commission.

7ème COMMISSION : AFFAIRES SOCIALES ET AUX SOLIDARITES

Logement social - Relation avec les personnes âgées - Services aux séniors – Maison France-Services – Pôle médico-social – Responsabilité associations solidaires (recyclerie, secours catholique, solidarité entraide)

Considérant la proposition de composition suivante de cette commission :

Responsable : Madame HIVERT Sylvie

Membres : Monsieur ROUSSEL Axel, Madame RONSOUX Nathalie, Monsieur BEC Arnaud, Madame HERRY-VRIGNAT Marie-Christine, Madame ALO EMILIE

Il est alors procédé au vote :
Votants : 18+ 1 procuration
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres susvisés sont retenus pour faire partie de cette commission.

8ème COMMISSION : LE MARAIS DU MESNIL

Gestion du Marais – Pacage

Considérant la proposition de composition suivante de cette commission :

Responsable : Monsieur CAYRE Damien

Membres : Monsieur GUILLOUX Sylvain, Monsieur RONDIN Bruno, Madame CHAPELAIN Marie-Claude, Monsieur BRUNE Didier, Madame TRECAN Marilyne

Il est alors procédé au vote :
Votants : 18+ 1procuration
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres susvisés sont retenus pour faire partie de cette commission.

9ème COMMISSION: DEVELOPPEMENT DURABLE

Gestion raisonnée des espaces publics - Photovoltaïque

Considérant la proposition de composition suivante de cette commission :

Responsable : Monsieur CAYRE Damien

Membres : Madame RONSOUX Nathalie, Monsieur BEC Arnaud, Madame PAUTREL Chantal, Monsieur BORDIER Jean-Yves, Madame TRECAN Marilyne

Il est alors procédé au vote :
Votants : 18+ 1 procuration
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres susvisés sont retenus pour faire partie de cette commission.

10ème COMMISSION : COMMISSION APPEL D'OFFRES

Marchés publics dont le seuil de procédure formalisée définis par le Code des Marchés Publics : Ouverture des plis - Analyse des offres - Attribution

Considérant la proposition de composition suivante de cette commission :

Président : Monsieur THÉBAULT Louis

Membres :

- Monsieur BRUNE Didier (suppléante : Madame PAUTREL Chantal)
- Monsieur BORDIER Jean-Yves (suppléante : Madame LENFANT Laëtitia)
- Madame RONSOUX Nathalie (suppléant : Monsieur LELOUP Jean-Pierre)

Il est alors procédé au vote :
Votants : 18 + 1 procuration
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres susvisés sont retenus pour faire partie de cette commission.
A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2020-03/06-03 - Conseil d'administration du CCAS : fixation du nombre de membres et désignation des délégués

Vu les articles R. 123-7 à R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs à la composition du conseil d'administration des centres communaux et intercommunaux d'action sociale ;

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire rappelant que le CCAS est géré par un conseil d'administration composé du Maire, de membres élus et de membres nommés, que le nombre de membres est fixé par délibération du conseil municipal, que ce nombre ne peut excéder 8 membres élus et 8 membres nommés et que le nombre de membres élus ne peut être inférieur à 4 du fait que 4 catégories d'associations doivent obligatoirement faire partie du conseil d'administration ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de fixer à 4 le nombre de membres élus siégeant au conseil d'administration du CCAS ;

Le nombre de membres élus siégeant au conseil d'administration du CCAS est fixé à 4, à l'unanimité.

Considérant la demande de Monsieur le Maire quant aux candidats pour être délégués au conseil d'administration de CCAS ;

Considérant que la liste suivante s'est présentée :

Liste 1 :

- Madame HIVERT Sylvie
- Madame ALO Emilie
- Madame TRECAN Marilyne
- Madame RONSOUX Nathalie

Il est alors procédé à un vote au scrutin de liste à bulletin secret :

Votants : 18+ 1 procuration
Exprimés : 19
Blancs : 0
Nuls : 0
Ont obtenu :
Liste 1– 19 voix

Madame HIVERT Sylvie, Madame ALO Emilie, Madame TRECAN Marilyne et Madame RONSOUX Nathalie sont élues déléguées titulaires au conseil d'administration du CCAS ;

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2020-03/06-04 - Correspondant Défense : désignation du correspondant

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire précisant qu'il y a lieu de désigner 1 correspondant Défense ;

Considérant la proposition de Monsieur THÉBAULT de désigner :
Comme correspondant : Monsieur CAYRE Damien

Après avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal, décide :
- de nommer Monsieur CAYRE Damien comme correspondant Défense

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2020-03/06-05 - Comité de jumelage - Association ODE : désignation des délégués

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire précisant qu'il y a lieu de désigner 4 délégués titulaires à l'association ODE (Ouverture Découverte Echange), association chargée des échanges et jumelages ;

Considérant la proposition de Monsieur THÉBAULT de désigner :
Comme délégués titulaires : Madame HERRY-VRIGNAT Marie-Christine, Madame LENFANT Laëtitia, Madame PIGEON Sylvie, Madame PAUTREL Chantal

Après avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal, décide :
- de nommer Madame HERRY-VRIGNAT Marie-Christine, Madame LENFANT Laëtitia, Madame PIGEON Sylvie, Madame PAUTREL Chantal comme déléguées titulaires.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2020-03/06-06 - Comité des Œuvres Sociales Breizh : désignation des délégués

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire précisant qu'il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire au Comité des Œuvres Sociales Breizh;

Considérant la proposition de Monsieur THÉBAULT de désigner :
Comme déléguée titulaire : Madame HIVERT Sylvie

Après avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal, décide :
- de nommer Madame HIVERT Sylvie comme déléguée titulaire.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2020-03/06-07 - Collège électoral du Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine : désignation des délégués

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire précisant qu'il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire au collège électoral du Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine ;

Considérant la proposition de Monsieur THÉBAULT de désigner :
Comme délégué titulaire : Monsieur BRUNE Didier

Après avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal, décide :

- de nommer Monsieur BRUNE Didier comme délégué titulaire

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2020-03/06-08 - Conseil d'établissement de l'école publique : désignation des délégués

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire précisant qu'il y a lieu de désigner 2 délégués titulaires au conseil d'établissement de l'école publique ;

Considérant la proposition de Monsieur THEBAULT de désigner :

Comme délégués titulaires : Monsieur THEBAULT Louis et Madame PIGEON Sylvie

Après avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal, décide :

- de nommer Monsieur THEBAULT Louis et Madame PIGEON Sylvie comme délégués titulaires

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2020-03/06-09 - Conseil d'administration du collège public François Brune : désignation des délégués

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire précisant qu'il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant au conseil d'administration du collège public François Brune ;

Considérant la proposition de Monsieur THEBAULT de désigner :

Comme délégué titulaire : Monsieur THEBAULT Louis

Comme déléguée suppléante : Madame PIGEON Sylvie

Après avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal, décide :

- de nommer Monsieur THEBAULT Louis comme délégué titulaire ;

- de nommer Madame PIGEON Sylvie comme déléguée suppléante.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2020-03/06-10 - Syndicat Mixte du Couesnon Aval : désignation des délégués

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire précisant qu'il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant au syndicat mixte du Couesnon Aval ;

Considérant la proposition de Monsieur THÉBAULT de désigner :

Comme délégué titulaire : Monsieur RONDIN Bruno

Comme délégué suppléant : Monsieur GUILLOUX Sylvain

Il est alors procédé au vote :

Votants : 18+ 1 procuration

Exprimés : 19

Blancs:

Nuls:

Ont obtenu :

Monsieur RONDIN Bruno – 19 voix

Monsieur GUILLOUX Sylvain – 19 voix

Monsieur RONDIN Bruno est élu délégué titulaire ;
Monsieur GUILLOUX Sylvain est élu délégué suppléant.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2020-03/06-11 - Association Solidarité Entraide : désignation d'un délégué

Vu la demande du président de l'association Solidarité Entraide de désigner un membre du Conseil Municipal afin de représenter la commune au sein du conseil d'administration de l'association ;

Considérant la proposition de Monsieur THÉBAULT de désigner :
Comme délégué : Madame HIVERT Sylvie

Après avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal, décide :

- de nommer Madame HIVERT Sylvie comme délégué au sein du conseil d'administration de l'association Solidarité Entraide.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2020-03/06-12 - Sécurité routière : désignation d'un élu référent

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire, précisant qu'il y a lieu de désigner 1 référent sécurité routière, correspondant privilégié des services de l'Etat, des acteurs locaux et qui pilote ou participe à des actions de prévention sur la commune.

Considérant la proposition de Monsieur THÉBAULT de désigner :
Comme référent : Monsieur CAYRE Damien

Après avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal, décide :

- de nommer Monsieur CAYRE Damien comme référent sécurité routière.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2020-03/06-13 - Commission d'établissement, de contrôle et de révision du Répertoire Electoral Unique

Vu la mise en place du Répertoire Electoral Unique à partir du 1er décembre 2018 géré par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economique (INSEE);

Vu le paragraphe II l'article L19 du Code Electoral indiquant qu'une commission s'assure de la régularité de la liste électorale par le biais de la liste des électeurs inscrits sur le répertoire unique et permanent, au plus tard le vingt et unième jour avant chaque scrutin.

Vu le paragraphe VI de l'article L19 du Code Electoral indiquant que dans les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée comme suit :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges,

pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

- Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Vu qu'il est possible pour les conseillers municipaux de refuser de siéger au sein de la commission d'établissement, de contrôle et de révision des liste électorales.

Vu que dans le cas où il serait impossible de constituer une commission complète selon les règles au VI de l'article L19, une commission sera constituée suivant le paragraphe IV de l'article L19:

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer ou, à défaut le plus jeune conseiller municipal.
- un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département
- un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Considérant que pour la liste majoritaire les conseillers municipaux dans l'ordre de la liste sont:

- Monsieur RONDIN Bruno
- Monsieur BORDIER Jean-Yves
- Monsieur ROUSSEL AXEL

Considérant que pour la 2ème liste les conseillers municipaux dans l'ordre de la liste sont:

- Monsieur LELOUP Jean-Pierre
- Madame RONSOUX Nathalie

Après avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal, décide :

- de nommer Monsieur RONDIN Bruno, Monsieur BORDIER Jean-Yves, Monsieur ROUSSEL Axel , Monsieur LELOUP Jean-Pierre, Madame RONSOUX Nathalie à la commission d'établissement, de contrôle et de révision du Répertoire Electoral Unique

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2020-03/06-14 - Rénovation de l'Ecole Publique 3ème tranche: demande de subvention Contrat de ruralité -DSILL (Dotation soutien investissement local)

Vu les rénovations de l'école publique déjà entreprises en 2013/2014;

Vu le projet de rénovation de l'école publique comprenant le bâtiment en face l'église , le préau, la mise en conformité accès PMR et la rénovation thermique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°01 du 23 septembre 2019 décidant d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'école publique comprenant le bâtiment en face de l'église, le préau, la mise en conformité accès PMR et la rénovation thermique; au cabinet PETR Architectes (Rennes) pour un montant provisoire de 33 000€HT;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°01 du 23 septembre 2019 autorisant Monsieur le Maire à demander tous types de subventions notamment au titre de la DETR

Considérant la possibilité de demander une subvention au titre du contrat de ruralité - DSILL pour la réalisation de ce projet ;

Après avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal, décide :

- de charger Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine pour la réalisation des travaux de rénovation de l'école publique et de mise en conformité de l'accès PMR au titre du contrat de ruralité-DSILL ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2020-03/06-15 - Pôle Médico-Social - acquisition bâtiment et travaux: demande de subventions DSILL et FNADT

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2019 donnant l'accord de principe pour l'achat du bâtiment de la Communauté de Communes situé rue de Villebermont en vue d'y installer les médecins et d'y créer un pôle médico-social;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 mai 2019 décidant de vendre l'immeuble "Maison du développement" et les terrains situés 2 rue de Villebermont à Pleine-Fougères, au profit de la commune de Pleine-Fougères, l'ensemble figurant au cadastre sous les numéros, sections AB 412, AB 415, AB 416 et AB 22;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2019 donnant l'accord pour acquérir le bâtiment de la communauté de commune et les terrains "Maison du développement" ainsi que les parcelles cadastrées situés sis 2 rue de Villebermont à Pleine-Fougères ensemble figurant au cadastre sous les numéros, sections, AB 412, AB 415, AB 416 et AB 22 au prix de 600 000 euros pour y créer un pôle médico-social.

Considérant que des travaux de rénovation sont à prévoir dans le bâtiment afin qu'il soit adapté à la pratique médico-sociale.

Considérant la possibilité de demander des subventions au titre du DSILL et du FNADT ;

Après avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal, décide :

- de charger Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention au titre du DSILL et du FNADT auprès de la préfecture d'Ille-et-Vilaine pour l'acquisition et la réalisation des travaux du pôle médico-social;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu

Séance levée à : 21:45

En mairie, le 15/06/2020
Le Maire
Louis THÉBAULT